

Le multiculturalisme

Dans les quelques instants qui me restent, j'aimerais parler d'une chose qui me paraît très importante dans le cadre du débat. C'est-à-dire que le gouvernement actuel a à mon avis le devoir de reconnaître qu'il existe peut-être des aspirations en faveur d'une seconde phase, si vous voulez, du multiculturalisme. On peut dire que la première décennie et demie s'est attachée en grande partie à l'aspect de rétention culturelle comme fondement de notre politique de multiculturalisme. Cela m'apparaît juste; il fallait qu'on procède ainsi pour la première décennie à peu près. Mais je pense que les Canadiens, et particulièrement les jeunes, estiment que le multiculturalisme doit également s'adresser aux forces et aux réalités sociales, politiques et économiques à l'œuvre dans notre pays. Ils estiment que la couleur de la peau et la consonance du nom d'une personne n'ont pas d'importance pour être un Canadien à part entière. Le multiculturalisme peut certes faire progresser ces aspirations, mais il devrait également abattre ce que John Porter décrivait il y a 20 ans comme la réalité canadienne, c'est-à-dire la mosaïque verticale.

J'espère que ces propos amèneront peut-être le gouvernement à réfléchir non seulement à la motion mais aux autres points que j'ai soulevés. Je compte énormément cet après-midi et dans le cadre du nouveau comité permanent du multiculturalisme faire progresser cette motion et d'autres idées qui ont été mises de l'avant.

M. Andrew Witer (Parkdale-High Park): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les interventions de mes collègues de Thunder Bay-Nipigon et de York-Ouest. J'ai entendu mon collègue de York-Ouest parler du long chemin parcouru par le multiculturalisme depuis 14 ans. J'ai aussi remarqué qu'il s'abstenait d'entrer dans le détail de ce long chemin. Il s'est abstenu de nous expliquer pourquoi en 14 ans le précédent gouvernement n'avait pas constitué un comité permanent, un ministère distinct, ou pourquoi il n'avait pas su intégrer les Canadiens appartenant à ces groupes culturels essentiels au courant de la vie canadienne. Il a aussi parlé du bilan de l'actuel gouvernement aux termes de 12 mois au pouvoir. Je pense donc qu'il est bon que je revienne moi-même sur ce bilan pour en fait le rectifier.

Notre gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives clés dans le domaine du multiculturalisme. L'une des grandes étapes de notre convergence avec les provinces a été l'organisation par le gouvernement, le 14 mai dernier, à Winnipeg, de la première conférence fédérale-provinciale-territoriale sur le multiculturalisme de toute notre histoire. C'est la première fois que nous nous sommes tous réunis pour discuter d'objectifs communs. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que cette conférence a été une réussite éclatante. Elle a constitué une importante étape du mouvement d'échange d'idées et de collaboration qui contribue à renforcer le précieux tissu de la société canadienne.

Aux termes de cette conférence s'est dégagée une volonté de travailler ensemble et de fusionner les programmes fédéraux et provinciaux. N'oubliez pas que si notre pays fonctionne, c'est parce que nous nous parlons les-uns les-autres. Comme je l'ai dit en commençant, c'est la première fois que les deux niveaux de gouvernement se rencontraient pour parler du multiculturalisme, et ce n'était pas trop tôt.

La création du comité permanent sur le multiculturalisme est une autre réussite à porter au crédit du gouvernement. C'était l'une des 80 recommandations du document «L'égalité,

ça presse!», le rapport d'un comité spécial multipartite de la Chambre des communes sur «la participation des minorités visibles à la société canadienne». La création de ce comité reflète l'importance qu'accorde le gouvernement aux changements profonds intervenus dans la société canadienne depuis 30 ans.

La population ethnoculturelle du Canada représente actuellement 7.8 millions de personnes, soit 31% de la population totale. Les minorités ethniques sont maintenant une majorité dans plusieurs centres urbains. Par exemple, près de la moitié de la population de Toronto, de Winnipeg, de Vancouver et d'Edmonton est constituée de membres de groupes ethnoculturels. Cela vous donne une idée des raisons pour lesquelles le gouvernement estimait impérieux de donner la parole à ces groupes et de les aider à mieux s'intégrer au processus démocratique.

Auparavant, les questions de multiculturalisme relevaient du comité permanent des communications et de la culture dont les membres ne pouvaient donc pas s'occuper vraiment de la question. C'était pour eux une question parmi de multiples autres, et cette répartition était un compromis boîteux. Maintenant que le multiculturalisme a son propre comité permanent, on peut approfondir toute la gamme des questions liées au multiculturalisme. Le comité aura pour mandat d'encourager et de contrôler la concrétisation des principes de la politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme dans l'ensemble du gouvernement du Canada. Ce mandat général se subdivise en trois objectifs précis. Le premier est de veiller à ce que la diversité multiculturelle et multiraciale de notre pays se reflète dans les ministères et organismes du gouvernement fédéral. Le second est d'examiner les programmes existants et les nouveaux programmes des ministères et organismes fédéraux afin de développer la sensibilisation aux préoccupations multiculturelles et à la réalité multiculturelle et multiraciale de notre nation. Le troisième est de sélectionner et de lancer des projets de recherche dans le domaine relevant du comité permanent et de préparer des documents de référence, des rapports et des documents de recherche à cet égard.

Le gouvernement a aussi jugé bon de prendre une autre mesure importante: donner plus d'éclat à la direction du multiculturalisme en en faisant un secteur. Ce renforcement s'est accompagné notamment de la nomination en début d'année d'un sous-secrétaire d'État adjoint au ministère du Secrétariat d'État pour diriger ce nouveau secteur.

• (1810)

Il faut signaler aussi, monsieur le Président, la création en juillet dernier d'un groupe de travail interministériel chargé d'élaborer le cadre de travail et le mandat d'un comité consultatif national sur la radiodiffusion ethnique. La mise sur pied du comité faisait suite aux recommandations d'un document de travail publié l'été dernier par le CRTC. Voilà une excellente façon d'encourager les radiodiffuseurs à mieux refléter la diversité ethnoculturelle du Canada.

Il y a quelques jours, l'Association des chefs de police du Canada représentant 250 chefs de police, a tenu sa 18^e réunion annuelle à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick. Le thème à l'ordre du jour était: la police dans une société multiculturelle. Comme je viens de le dire, la population ethnoculturelle au Canada s'élève à 7,800,000 personnes et 90 p. 100 des